

DELIBERATION  
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS VILLE DE MAZERES

N°2024 5 5

Nombre de membres en exercice : 17

Présents : 10

Procurations : 1

Votants : 11

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE et le SEIZE DECEMBRE à DIX HUIT HEURES

Le Conseil d'Administration du CCAS de MAZERES (Ariège) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Louis MARETTE

Date convocation du Conseil d'Administration : 12/12/2024

**Etai<sup>ent</sup> présents** : MARETTE Louis, BIAIS Carole, CANOUE<sup>T</sup> Germaine, DAGNAC Eliane, LABEUR Michel, PONS Géraldine, POUIL Bernadette, PUJOL Jacques, RAYNIER Valérie, ROOU Christine.

**A donné pouvoirs** : ZAMBONI Daniel.

**Absents excusés** : BOUSQUET Jean-Louis, BRIQUET Gaëlle, DARBAS Marika, DEJEAN Gaston, EYCHENNE Marguerite, PITORRE Muriel.

Secrétaire de séance : LABEUR Michel

**OBJET : Conventio<sup>n</sup>nements avec la MSA**

\*\*\*\*\*

La MSA propose deux nouvelles conventions intégrant le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) qui annulent et remplacent celles existantes :

- l'une pour les services à la personne (**Convention de partenariat pour les services à la personne**).

L'utilisation des services proposés dans l'espace internet privé est gratuit et se fait à partir du site [www.msa-mps.fr](http://www.msa-mps.fr)

Cette convention a pour objet de contractualiser les modalités d'inscription et d'utilisation de l'espace privé de la MSA entre le prestataire et la MSA.

- la seconde pour la facturation via l'espace privé (**Convention espace privé pour les structures d'aide à la personne**).


Dans le cadre de sa politique d'Action Sanitaire et Sociale, la MSA s'engage au plus près de ses ressortissants dans le but de les soutenir dans les moments difficiles et de favoriser les conditions de « bien-vieillir ».

Ce soutien peut prendre la forme d'une aide correspondant à une participation financière de la MSA aux frais d'intervention d'aides ménagères à domicile employées par un prestataire de services.

A l'unanimité des membres présents, le conseil d'administration autorise la signature de ces conventions par son Président.

FAIT ET DELIBERE les JOURS MOIS ET AN QUE SUS<sup>DIT</sup>  
Pour copie conforme - au registre sont les signatures  
MAZERES, le 20/12/2024

  
Le Président,  
Louis MARETTE

  
Le Secrétaire de Séance  
Michel LABEUR